

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 17 JAN 2023

DECRET N° 23-010 / PR

Portant nomination des Membres
du Conseil National de la Presse et
de l'Audiovisuel (CNPA).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°21-011/AU du 08 juin 2021 portant Code de l'Information et de la Communication en Union des Comores, promulguée par le Décret N°22-002/PR du 18 janvier 2022, notamment en ses articles 113 et suivants ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011 portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) pour un mandat de quatre ans, les personnalités ci-après citées :

- Monsieur ABOUBAKARI BOINA, désigné par le Président de l'Union des Comores ;
- Monsieur CHEIKH ABDALLAH SOILIH ABDOULKARIM, désigné par le Ministre en charge de l'Information ;
- Monsieur CHAMSSIDINE NASSUHA, désigné par le Président de l'Assemblée de l'Union des Comores ;
- Madame ABCARIA ALI MZE, désignée par la Gouverneure de l'Ile Autonome de Ngazidja ;
- Monsieur MOHAMED BOUDOURI, désigné par le Gouverneur de l'Ile Autonome de Ndzuwani ;



- Monsieur ARCHIMED MKOUBOI ALI, désigné par le Gouverneur de l'île Autonome de Mwali ;
- Monsieur ELHAD SAID OMAR, désigné par les Organisations Professionnelles de la Presse ;
- Messieurs SOILHI MOHAMED, KAMAL ALI YAHOUDDHA et ADINANE ABDOULLATUF HALIDI, désignés par les Organisations Professionnelles des Médias Audiovisuels ;
- Madame MARIATA MOUSSA, désignée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



AZALI Assoumani